

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :  
25 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Date d'affichage :  
25 avril 2024

Nombre de  
conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 11  
Votants : 15

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. THIRAULT Alexis - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : Mme DIEN-BRÉANT Céline (pouvoir à Mr NORMAND Alain) - M. LECUYER Damien - Mme LOUIS Chantal (pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. RAULIN Patrick (pouvoir à Mr COINTE Frédéric) - Mme REMY Élisabeth (pouvoir à M BEZIERS Laurent) -

Absents : Mme REGNIER Aurélia - M. REMY Michel- Mme THÉPAUT Chrystel

Mr THIRAULT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**39-2024  
CESSION DES  
TERRAINS DE LA  
COMMUNE AU  
BUDGET ANNEXE**

Le maire informe le conseil que suite à la création du budget annexe, les terrains qui ont été acquis par le budget communal doivent être cédés au budget du lotissement

Les parcelles concernées sont cadastrées (ancien numéro)

- Section AB n°43 d'une contenance de 24 a 37 ca acheté 6 523.46 €
- Section AB n°45 d'une contenance de 23 a 10 ca
- Section AB n°321 d'une contenance de 17 a 73 ca

Les parcelles AB 45 et 321 achetées pour 20 415 €.

Publié sur le site internet  
le : 21/05/2024  
Envoyé en Préfecture le :  
15/05/2024  
Reçu en Préfecture le :  
15/05/2024  
Identifiant de  
télétransmission :  
002-210206512-  
20240514-39-2024-DE

Afin d'intégrer les terrains dans l'inventaire du budget du lotissement, la commune décide de les céder au budget annexe au prix d'achat, soit pour un montant 26 938.46 €

Après étude et discussion, le conseil municipal **accepte** de céder les terrains au budget du lotissement à **l'unanimité** des suffrages exprimés.

Alain NORMAND  
Le Maire,

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAULT,  
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,  
Le Maire.